CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 26 février 2013

Face aux défis du développement :
comment renforcer les ONG françaises ?

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS 6
Désignation d'un membre du Conseil économique, social et environnemental 6
Affectations de membres du CESE 6
Délibération du Bureau sur la pétition citoyenne 7
Saisines 8
Changement de titre 8
Modification du décret du 6 septembre 1984 8
Calendrier prévisionnel des séances plénières 9

FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPEMENT : COMMENT RENFORCER LES ONG FRANÇAISES ? 10

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS 10

DISCUSSION GÉNÉRALE 17
UNAF - Mme Therry 17
Mutualité - M. Andreck 18
Artisanat - Mme Sassano 19
CFTC - M. Coquillion 21
UNSA - Mme Dupuis 22
CGT - Mme Cru-Montblanc 23
Associations - M. Leclercq 24
CGT-FO - Mme Millan 25
Entreprises - Mme Vilain 27
Personnalités qualifiées - Mme Cayet 28
CFDT - M. Quarez 29
Professions libérales - M. Gordon-Krief 30
CFE-CGC - Mme Couvert 32
Outre-Mer - M. Budoc 33
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin 34
Agriculture - Mme Serres 35
Environnement et nature - Mme Mesquida 37

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS 38

ANNEXE 41

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. La séance est ouverte. La secrétaire de séance est Pascale Vion.

Mes Chers collègues, j'ai omis, lors de la dernière séance plénière dernière de vous faire part d'une excellente nouvelle. En effet, l'un de nos conseillers, par son action, a permis d'être sur tous les écrans de télévision grâce à un exploit sportif extraordinaire.

Je salue la victoire de François Gabart dans le *Vendée Globe 2013*. Je vais demander à Gérard Andreck de nous dire quelques mots car il préside la MACIF, sponsor du bateau de François Gabart. Bravo et toutes nos félicitations.

M. Andreck. Merci de ce grand honneur. Même si le sponsor a un rôle important, le Vendée Globe se gagne avec un bateau et un skipper. Nous avons fait construire un bateau neuf très performant qui donne un avantage, mais la recette du succès c'est le skipper lui-même : François Gabart a énormément de qualités, il est ingénieur, il a fait la préparation olympique, c'est un marin remarquable et un extraordinaire communicant.

J'ai été bluffé par les retombées médiatiques. Les grandes mutuelles traînent une réputation d'entreprises un peu ringardes et nous avons voulu démontrer que nous pouvions être plein d'initiatives et peut-être avoir des résultats quand on travaillait sérieusement.

L'ancien slogan de la MACIF était « *Gagner pour partager* ». Nous avons gagné et maintenant nous partageons cette joie avec nos salariés et les collègues.

La MACIF et la mer, c'est une vieille histoire. Je rends hommage ici à notre collègue Catherine Chabaud qui a participé au Vendée Globe. Moi, je n'ai que sponsorisé et elle l'a terminé même si c'était dernière. Nous aiderons Catherine dans ses travaux présentés au Conseil d'ici quelque temps. Merci à vous.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci Gérard pour ce magnifique exploit. Je salue Catherine qui organise bientôt, au Conseil économique, social et environnemental, la Conférence sur la gouvernance de la haute mer.

COMMUNICATIONS

M. le Président. Au cours de sa réunion de ce matin, le Bureau a entériné les décisions suivantes.

Désignation d'un membre du Conseil économique, social et environnemental

M. le Président. Par lettre du Premier ministre, en date du 15 février 2013, est désigné en qualité de membre du Conseil économique, social et environnemental, M. Michel Bressy, en remplacement de M. Jean Lardin.

Cher collègue, bienvenue au sein de notre assemblée.

(Applaudissements)

M. Bressy est vice-président de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française. Il est Président de la délégation patronale aux réunions paritaires, Président de la fédération régionale de la boulangerie de Champagne-Ardenne, administrateur de l'Institut national de la boulangerie, des risques civils de la boulangerie, de la société des Talemeliers et il fut membre du Conseil économique, social et régional de 1996 à 2002.

Affectations de membres du CESE

M. le Président. Le groupe des professions libérales a élu ce mardi 12 février M. David Gordon-Krief pour assumer la fonction de Président du groupe.

(Applaudissements)

M. le Président. Sur proposition du groupe des professions libérales, il a été décidé que :

- M. Gordon-Krief siégera à la section des affaires européennes et internationales et à la section du travail ;
- M. Capdeville siégera à la section des affaires sociales et de la santé et à la section de l'économie et des finances ;
- Mme Riquier-Sauvage siégera à la section de l'aménagement durable des territoires, à la section de l'environnement et à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité ;
- M. Noël siégera à la section de l'économie et des finances et à la commission temporaire sur le rapport sur l'état de la France.

M. Jean Frémont nous a fait part de sa démission en qualité de Président de la délégation à l'Outre-mer. L'intérim sera assuré par M. Gérard Grignon, premier vice-président.

Ce matin, le Bureau a consacré l'essentiel de ses débats à l'examen de la recevabilité de la pétition relative au projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe. Il a adopté les deux délibérations suivantes dont je vous donne lecture en intégralité.

Délibération du Bureau sur la pétition citoyenne

M. le Président. Le Bureau a consacré l'essentiel de ses débats à l'examen de la recevabilité de la pétition relative au projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe.

Le Bureau du Conseil économique, social et environnemental a adopté les deux délibérations suivantes dont je vous donne lecture en intégralité.

Délibération du Bureau du 26 février 2013 adoptée à l'unanimité

La révision constitutionnelle de 2008 permet au Conseil économique, social et environnemental d'être saisi par voie de pétition, ouvrant ainsi la troisième assemblée de la République française aux nouvelles formes d'expression citoyenne.

Le 15 février dernier, le CESE a ainsi reçu la première pétition citoyenne dépassant le seuil requis des 500 000 signatures.

Comme le prévoit le règlement intérieur, le Bureau du CESE, compétent pour en examiner la recevabilité, a auditionné aujourd'hui le mandataire unique de cette pétition, M. Philippe Brillault.

Après avoir pris connaissance du résultat des opérations de vérification sous contrôle d'huissier, le Bureau a constaté que les conditions de nombre et de forme étaient réunies.

Pour autant, et en vertu de l'article 69 de la Constitution et de l'article 2 de l'ordonnance du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au CESE, la saisine du CESE pour avis sur un projet de loi relève exclusivement du Premier ministre. Celle-ci ne saurait ainsi être autorisée par voie de pétition citoyenne.

Le Bureau a conclu que la pétition sollicitant l'avis du CESE sur un projet de loi n'était pas recevable. Il a par ailleurs rappelé que la saisine du CESE ne saurait a fortiori avoir un effet suspensif d'une procédure législative en cours.

M. le Président. Mes Chers collègues, je vais maintenant vous donner lecture de la seconde délibération.

Délibération du Bureau du 26 février 2013 adoptée à la majorité

Par ailleurs, le Bureau du CESE estime que les évolutions contemporaines de la famille et ses conséquences en matière de politiques publiques justifient une autosaisine de la part de notre assemblée. Le Bureau examinera avec les formations de travail concernées les conditions d'examen et le calendrier de cette autosaisine.

Saisines

M. le Président. Le Bureau a décidé de confier :

- à la section des affaires sociales et de la santé la préparation d'un projet d'avis intitulé *La protection maternelle et infantile* ;
- à la section des affaires européennes et internationales la préparation d'un projet d'avis sur *La RSE comme outil de la transition économique, sociale et environnementale* ;
- à la délégation à l'Outre-mer, la préparation d'une étude sur *Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins* ;
- à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, la préparation de deux études d'une part, *Les femmes éloignées du marché du travail* et d'autre part, *Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses.*

Changement de titre

M. le Président. Le Bureau a entériné la demande de changement de titre du projet d'avis que nous examinons aujourd'hui, initialement intitulé : *Les ONG françaises face au défi du développement*.

Ce projet d'avis a désormais pour titre : *Face aux défis du développement, comment renforcer les ONG françaises ?*

Modification du décret du 6 septembre 1984

M. le Président. Dans le prolongement des échanges avec les Présidents de groupe, le Bureau a décidé, à la majorité, de solliciter auprès du gouvernement une modification du décret du 6 septembre 1984 modifié, relative à l'organisation du CESE à la suite de la création de la commission temporaire chargée de l'élaboration du *Rapport annuel sur l'état de la France*.

La modification proposée conduit à confier au Bureau le soin de définir les conditions d'élaboration du *Rapport annuel sur l'état de la France* et, par suite :

- à supprimer au quatrième alinéa de l'article 2, relatif aux conséquences de la section de l'économie et des finances, la mention du *Rapport annuel sur l'état de la France* ;
- à compléter l'article 7 dans les termes suivants : « *le Bureau confie chaque année à une section ou à une commission temporaire l'élaboration du Rapport annuel sur l'état de la France, lequel prend la forme d'un avis du Conseil* ».

Calendrier prévisionnel des séances plénières

M. le Président. S'agissant du calendrier prévisionnel des séances plénières, le Bureau a validé l'ordre du jour de l'assemblée plénière du 26 mars 2013 :

- présentation par Mme Éveline Duhamel et M. Henri Joyeux de l'étude *Femmes et précarité,* au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité ;
- intervention de M. Etienne Pinte, Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Nonobstant les suppressions des plénières des 12 et 13 mars, déjà actées en janvier, le Bureau se réunira bien le 12 mars, à 9 heures 30.

Par ailleurs, M. Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des finances, n'a pu intervenir aujourd'hui. Il nous a fait part de son obligation de participer à la séance d'actualité. Pour autant, il a exprimé le souhait de pouvoir présenter le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires lors d'une prochaine séance. C'est la raison pour laquelle il lui sera proposé d'intervenir le 9 avril prochain, pour un débat d'actualité, c'est-à-dire une intervention suivie de questions des membres de notre assemblée dans l'ordre de demande de prise de parole tel que précisé à tous vos groupes à la suite de la réunion avec les Présidents de groupe en date du 13 février. En revanche, la séance du 10 avril est annulée.

Nous nous réservons aussi la possibilité de convier Mme la Présidente de la CNIL.

Madame Vilain, vous avez demandé la parole.

Mme Vilain. Merci, Monsieur le Président. Compte tenu de la délibération du Bureau de ce matin, le groupe des entreprises souhaite que les formations de travail dont vous avez imaginé qu'elles pourraient se saisir d'un avis ou d'un rapport sur les évolutions de la famille et ses conséquences en matière de politiques publiques, se réunissent au plus vite. Nous insistons sur le fait que, vis-à-vis des pétitionnaires - 700 000 - qui était donc très nombreux, la réaction de notre institution doit être rapide, afin que nous ne paraissions pas enterrer une affaire mais, au contraire, que nous nous prévalions d'une action positive à l'égard de toutes ces pétitions. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Madame Vilain. C'était l'esprit du Bureau de ce matin.

FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPEMENT : COMMENT RENFORCER LES ONG FRANÇAISES ?

M. le Président. Mes Chers collègues, nous allons consacrer notre plénière de ce jour à l'examen du projet d'avis sur *Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises* ? présenté par M. Charhon, rapporteur, au nom de la section des affaires européennes et internationales présidée par M. Veyrier.

Je salue la présence à la tribune de M. Dufour, ambassadeur de France et ancien secrétaire général du Quai d'Orsay.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Monsieur Charhon, je vous donne la parole.

M. Charhon, rapporteur**.** Monsieur le Président, mes Chers collègues, Mesdames, Messieurs, Vous le savez, préparer un projet d'avis nécessite la participation de nombreux acteurs. Je souhaite tous les remercier ; d'abord les personnes auditionnées qui nous ont donné de leur temps et de leur expérience, puis mes collègues de la section, qui ont permis d'enrichir ce projet, enfin les administrateurs qui manient la rigueur des textes et des délais, et sans qui, nos avis n'arriveraient au port que dans des délais incertains.

L'aide au développement a pour vocation de lutter contre la pauvreté et les inégalités dans une perspective de développement durable. Elle se déploie dans un paysage mondial qui s'est profondément modifié, marqué par l'émergence des sociétés civiles très actives et l'existence de nouvelles relations Sud-Sud (*Cf. diaporama publié en annexe*).

Dans le même temps, nous faisons face à l'inexorable dégradation des biens publics mondiaux, comme l'épuisement des ressources en eau, le changement climatique, la pollution, qui endommagent la planète et font peser des risques de plus en plus élevés en termes de santé publique. Autant de facteurs qui menacent certains progrès réalisés pour éradiquer la pauvreté et entrainent des phénomènes d'instabilité sur les équilibres géopolitiques, la paix et la sécurité du monde.

Face à ces bouleversements, quel positionnement peuvent avoir les ONG françaises? Ont-elles la taille suffisante pour agir ? Ont-elles procédé aux évolutions nécessaires pour devenir des opérateurs efficaces et crédibles ?

En tant que co-acteurs du développement, que ce soit pour des actions d'urgence, de long terme, de reconstruction ou encore dans le plaidoyer, elles doivent trouver une place adaptée face à ces évolutions sans être considérées comme de simples exécutants ou des prestataires pour des financeurs publics ou privés, ni non plus comme exportant des solutions toutes faites.

À l'occasion des Assises du développement voulues par le Président de la république le CESE a souhaité apporter sa contribution en formulant un certain nombre de propositions sur les voies et moyens d'une consolidation et d'une valorisation de la place et du rôle des ONG françaises au niveau international.

La multitude des fronts sur lesquels elles se sont positionnées démontrent qu'elles ont clairement l'ambition et la volonté d'apporter leur contribution à l'effort de solidarité internationale, au plus près des populations en difficulté et de participer, au nom de la société civile, au rayonnement de la France à l'étranger.

Depuis quelques années, un rééquilibrage s'est opéré entre les modes d'intervention. Les missions des ONG d'urgence, très efficaces dans les crises d'origine humaine ou naturelle, ont montré leurs limites: leur champ d'action n'englobe ni la « post-urgence », ni bien sûr le développement, qui reposent sur un travail de long terme.

Il s'agit désormais de s'inscrire, à la suite de l'urgence immédiate, dans une approche globale qui intègre de plus en plus tous les champs d'action lors des opérations de reconstruction. Celles-ci constituent le point de départ d'un travail de longue haleine, à conduire avec des partenaires locaux, dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement rural, de la protection de la nature et de l'environnement, de la gouvernance locale, de la construction des sociétés civiles, du plaidoyer...

L'urgence et les projets à long terme doivent, en tout état de cause, être considérés comme deux dimensions indissociables du développement.

Il ne faut donc plus s'arrêter aux questions de terminologie, parfois connotées et reflétant des conceptions anciennes, mais s'intéresser principalement au contenu des actions menées.

Toutes les ONG n'ont pas la volonté d'occuper une place importante au niveau international et il faut reconnaître le travail de centaines d'ONG de petite taille qui font preuve d'un grand dynamisme, sans chercher nécessairement à grandir et à accéder au statut d'acteur d'envergure mondiale ; mais pour celles qui le souhaitent, il existe un besoin urgent de mise en réseau, de professionnalisation face à des ONG internationales bien plus importantes et bien plus puissantes.

Par exemple, les plus grandes ONG anglo-saxonnes ont des moyens financiers très conséquents et sont devenues de véritables acteurs économiques. OXFAM affiche un budget de 900 M€, World Vision International un budget de 2,25 Mds€ ; le Catholic Relief Service a pour sa part une dotation de 770 M€, CARE International et Save the Children détiennent respectivement 750 et 550 M€.

Leurs effectifs, dans leur siège et sur le terrain, sont également à la mesure des masses budgétaires brassées: 41 000 employés au sein de World Vision International, 11 000 au sein de Care International et 9 000 au sein d'OXFAM. Autant d'éléments qui attestent de leur puissance et de leur impact, sur le terrain et en termes de résonance médiatique.

Elles savent mettre à profit leur puissance et la portée de leur plaidoyer pour devenir des interlocuteurs et des opérateurs privilégiés et incontournables de leurs programmes d'urgence et de développement, auprès et au sein des instances et agences de l'ONU.

Ainsi, les ONG participant à la réforme du système de réponse des Nations Unies en matière d'aide humanitaire sont essentiellement anglo-saxonnes. Ce sont ces dernières, contrairement aux ONG françaises trop souvent absentes de ces travaux, qui sont les plus représentées et les plus actives dans la nouvelle approche sectorielle de l'aide.

Elles se sont imposées, de façon déterminante, prescriptrices de concepts, de normes, de standards, de modes d'action ne laissant pas de place à des approches différentes, comme celles que peuvent avoir les ONG françaises.

Une autre évolution majeure est l'apparition d'acteurs importants dans les pays du Sud (le Brésil, l'Inde, le Sénégal par exemple) qui s'organisent et se développent, et font montre dans leur diversité, d'un grand dynamisme, aussi bien dans des programmes de développement, dans des missions d'urgence, que dans le travail de plaidoyer.

Nous voyons que la question cruciale soulevée par cette situation est celle de la présence et de l'influence de la France sur des valeurs de solidarité, de partage ou simplement sur des méthodes d'intervention éprouvées.

Il serait préjudiciable aux ONG qui se veulent très indépendantes qu'elles ne puissent intervenir que dans un cadre de recommandations de l'ONU définies par d'autres, voire de ne plus pouvoir intervenir faute de compétences requises dans ce cadre.

Nombre d'ONG françaises sont présentes sur tous les continents, mais la fragmentation du réseau français des ONG est un frein au déploiement de leur action, à leur projection et à leur visibilité sur la scène internationale. Certaines ont encore tendance à s'enfermer dans des logiques individuelles, dans une époque où plus personne ne peut plus agir seul.

Coordination Sud ne dénombre qu'une vingtaine d'ONG qui puissent être qualifiées, à l'échelle de notre pays, de « grandes » ou « très grandes », c'est-à-dire qui soient respectivement adossées à des budgets supérieurs à 10 ou 50 millions d'euros, à l'instar de la section France de MSF, d'Handicap International, d'Action Contre la Faim ou encore, d'ACTED.

À moins de 500 millions d'euros de fonds, une ONG ne peut actuellement pas prétendre au « statut » d'acteur global. Seule MSF, avec ses sections internationales, pèse près d'un milliard de dollars.

Pour faire face à cette situation préoccupante, notre section a proposé une série de préconisations qui permettraient de s'engager dans un programme de renforcement des ONG françaises.

Celles-ci concernent les ONG, le gouvernement, leur relation, ainsi que tous les acteurs du développement.

1 - Associer les ONG à la définition des objectifs stratégiques de la politique de coopération

Les attentes du gouvernement face aux ONG ont besoin d'être clarifiées.

La recréation d'une instance de concertation pluraliste, mais resserrée sur la politique de développement, nous paraît indispensable ; elle se substituerait à l'actuel Conseil stratégique pour la coopération.

Mais, au-delà, il revient à l'État, tout en préservant le droit d'initiative et l'indépendance des ONG, de bien indiquer le rôle qu'il souhaite leur voir jouer dans les actions d'aide au développement. Chacun pourra ainsi tirer les conséquences d'une situation clarifiée et choisir son niveau d'engagement.

2 - Cela doit aller de pair avec une amélioration de la transparence et la lisibilité du dispositif institutionnel de la coopération

En effet, aujourd'hui, ce sont huit ministères qui sont impliqués dans l'aide au développement ; aussi, le CESE fait siennes les recommandations formulées par la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, qui plaide pour un pilotage fort, assuré par le ministre en charge du développement.

3 - Valoriser la contribution des ONG aux actions de développement

De nombreux pays européens, mais aussi l'Union européenne, ont compris l'intérêt de confier aux ONG une part significative de leur aide. C'est aussi le choix que font la plupart des grandes institutions internationales agissant dans le domaine de l'aide au développement, à l'instar des Nations-unies.

Sur ce plan, la France demeure très éloignée de la moyenne des grands pays donateurs. Ce sont respectivement les Pays-Bas (1 480 M$), la Grande Bretagne (1 068 M$), l'Allemagne (993 M$) et l'Espagne (942 M$) qui ont affiché sur ce plan les montants les plus élevés d'investissement des États vers les ONG.

Au 17ème rang, avec 118 M$, la France apparaît donc bien en retrait, et la faiblesse de ces montants accuse le décalage entre les déclarations d'intention régulièrement réitérées et la réalité des faits.

Le CESE juge primordial que la France rattrape son retard car, il en est convaincu, la coopération non gouvernementale est sous-estimée au regard des potentialités du réseau français d'ONG.

Dans ce contexte, l'engagement du Président de la République de doubler d'ici cinq ans, en passant de 45 à 90 millions d'euros, le montant de l'APD transitant par l'AFD à destination des ONG marque une évolution significative.

4 - Sécuriser les ONG en favorisant les synergies et la professionnalisation

Même si les ONG restent des associations loi 1901 attachées aux valeurs de non-lucrativité, d'engagement, avec des gouvernances démocratiques, le CESE milite en faveur d'une professionnalisation plus affirmée des ONG dans leur capacité de gestion et d'intervention afin d'être au niveau de leurs homologues internationaux avec lesquels elles sont en situation de concurrence

vis-à-vis des grands bailleurs, sur la production de normes et, nous l'avons vu, aussi pour qu'elles puissent prendre en compte les contraintes multiples et croissantes auxquelles elles ont à faire face.

Ce terme de professionnalisation a fait débat au sein de la section, mais comment envisager des actions auprès de ceux qui en ont besoin sans compétences pointues ? Comment assurer aux différentes parties prenantes la rigueur de gestion, l'efficacité des moyens mis en œuvre, la capacité de répondre aux bailleurs sans un professionnalisme reconnu ?

Renforcer ses compétences ne suffit pas ; il faut aussi modifier les façons de travailler pour pouvoir être présent dans les lieux où se déterminent les politiques de développement.

Il est nécessaire de décloisonner les relations entre les ONG, ce qui a le mérite de favoriser une concertation renforcée entre elles. Il faut aussi une mutualisation des moyens et des compétences dans le montage de dossiers ou d'opérations à mener sur le terrain, et donc, une réduction des coûts.

Ces structures élargies ont aussi pour but de faciliter au niveau international une expression plus audible de leur plaidoyer et de conférer à ces ONG une visibilité qu'elles ne peuvent, à l'exception de quelques-unes, espérer conquérir seules.

Nous pensons que, pour aider à ces évolutions, dans le cadre des financements gouvernementaux existants, une partie plus grande de ceux-ci devrait être destinée :

- à renforcer la mise en réseau déjà engagée par un certain nombre d'acteurs ;
- à aider à la création de consortiums ou à la fusion d'organisation ;
- à favoriser la présence des ONG dans les forums internationaux et les lieux de plaidoyer.

5 - Étoffer leur mission de plaidoyer

49 % des Français jugent peu efficace l'aide de notre pays aux pays en développement, c'est pourquoi notre assemblée pointe l'importance d'une structuration du plaidoyer des ONG autour de la solidarité internationale et des nouveaux enjeux du développement.

Un plaidoyer plus audible doit servir, au niveau national, à l'amélioration de l'information du public sur les engagements pris par la communauté internationale en matière d'APD.

Il doit également permettre, en réponse aux préoccupations légitimes des Français et selon le principe de « redevabilité », de rendre compte des efforts entrepris en termes d'efficacité de l'aide, de rigueur dans la gestion des fonds, et d'évaluation des réalisations.

Sur l'échiquier international, ce sont des messages plus forts qui sont attendus des ONG dans le but de faire progresser les causes qu'elles défendent. L'objectif pour elles, est également de gagner en notoriété.

De façon plus générale, les stratégies de plaidoyer seront d'autant plus efficaces qu'elles seront menées par des ONG qui ont acquis, grâce à leurs actions de terrain, une légitimité et une reconnaissance par les organisations internationales et par leurs pairs. Tout ceci participe au rayonnement de l'action de notre pays.

6 - Stabiliser et diversifier les moyens financiers à la disposition des ONG

Nous n'avons pas souhaité nous engager dans la voie des demandes d'augmentations de crédit, mais il nous a paru important de nous assurer de la stabilité des financements car c'est un sujet déterminant dans l'action des ONG ; en effet, elles doivent pouvoir être en mesure de planifier leur action sur le long terme.

Or, l'État n'a su ni accompagner ni soutenir le développement des ONG françaises en menant à leur endroit une politique stable et cohérente.

Ici, plusieurs mesures nous paraissent nécessaires.

Premièrement, l'établissement d'une programmation pluriannuelle des financements publics avec la définition d'un mécanisme de suivi en concertation avec les organisations de solidarité internationale, sous forme de tableaux de bord permettant d'identifier les différentes enveloppes budgétaires, ce qui donnerait aussi une meilleure lisibilité.

Deuxièmement, un dispositif fiscal sécurisé pour les dons.

Les dons sont de loin la principale source de financement des ONG. Les réduire aurait des conséquences catastrophiques sur l'activité des organisations, associations et fondations, qui agissent pour l'étranger.

Le CESE préconise une stabilisation et une pérennisation de la fiscalité générale sur les dons ainsi qu'un arrêt de la mise en œuvre d'une instruction fiscale sur la territorialité des dons. En effet, celle-ci sous sa forme actuelle réduira sensiblement le champ d'action à l'étranger des ONG, alors que personne n'est capable d'évaluer le gain fiscal, ni les effets induits sur la politique française de l'aide.

Pour permettre un suivi plus transparent et précis des différentes aides, le CESE propose de comptabiliser dans l'aide publique aux ONG la défiscalisation des dons dont elles bénéficient.

Enfin, notre section a souhaité la mise en cohérence des politiques des différents ministères afin d'éviter des divergences, comme par exemple la volonté affichée et réitérée par le ministère des Affaires étrangères à l'occasion des Assises du développement de voir les ONG être des acteurs importants dans l'aide au développement, et d'autre part de voir des mesures fiscales qui pourraient être prochainement prises aller dans le sens contraire.

Mais toute l'aide ne doit pas reposer sur l'État ; il est aussi du rôle des ONG de diversifier leurs sources de financements en se tournant notamment vers les fondations de particuliers ou d'entreprises françaises et européennes.

À cet égard, la création d'un statut de la fondation européenne, engagée par la Commission européenne, permettra d'accroitre la visibilité et l'attractivité des fondations vis-à-vis des donateurs.

7 - Développer des politiques de partenariats à tous niveaux

Il est clair que plus personne ne peut travailler seul dans quelque domaine que ce soit. Aussi devient-il indispensable de s'engager dans des opérations multi-partenariales, tant pour des questions financières, que pour des raisons de rassemblement de compétences et de savoir-faire. Les partenariats entre les ONG et les collectivités territoriales ont une importance croissante. Le CESE plaide pour une reconnaissance de la contribution de la coopération décentralisée à la solidarité internationale, et une valorisation de l'approche territoriale dans les stratégies et les pratiques des ONG.

L'évolution des situations locales doit amener à approfondir les liens noués au fil du temps entre ONG du Nord, leurs partenaires du Sud et les sociétés civiles locales, autour d'objectifs de reconnaissance, de responsabilisation des acteurs locaux et de raffermissement de leurs capacités aussi bien opérationnelles qu'économiques.

Les ONG ne sont pas les seuls acteurs agissant dans le champ du développement et de la solidarité internationale ; aussi le CESE en appelle au principe d'une vision ouverte des partenariats entre les ONG françaises et les organisations syndicales, les entreprises, les coopératives, les organisations paysannes et artisanales des pays récipiendaires reposant sur :

- l'accompagnement au développement et à l'organisation collective des paysans du Sud et la sensibilisation des opinions des pays développés aux problématiques agricoles qu'ils rencontrent ;
- la mise en place de politiques de coopération favorisant la promotion du dialogue social, la formation, le renforcement des droits des travailleurs, et l'émergence d'organisations syndicales ;
- l'amélioration des compétences et savoir-faire des artisans locaux, et la structuration d'une offre de services d'appui, conduites par le réseau français des chambres de métiers.

Ce projet d'avis peut donner l'impression que notre approche est souvent financière et entrepreneuriale.

C'est un choix de réalisme, car trop souvent, au prétexte d'une vision idéalisée de ce que sont les ONG, nombre de personnes imaginent qu'elles sont hors des réalités économiques et humaines, ne fonctionnent qu'avec du bénévolat et sans frais de mise en œuvre.

Il faut le rappeler, ce sont des entreprises, certes non-lucratives, avec des salariés en France, à l'étranger, et de nombreux bénévoles, qui doivent répondre à leur mission première : aider ceux qui en ont besoin.

Pour cela, elles doivent être bien gérées, utiliser au mieux les fonds dont elles disposent, évoluer dans un cadre national favorable et stable, trouver des financements et s'inscrire dans une réalité internationale en plein mouvement, tout en gardant leur âme et en restant fidèles à leurs engagements. C'est le gage de leur survie dans l'espace international.

Nous espérons que notre projet d'avis participera à une prise de conscience des décideurs sur le rôle qu'ont les ONG dans l'aide au développement et leur capacité à favoriser le rayonnement de l'image de la France.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le rapporteur.

La parole est maintenant aux représentants des groupes.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. La parole est à Mme Therry, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme Therry

Mme Therry. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, d'après le dernier rapport des Nations Unies sur la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, des avancées ont été enregistrées au cours des dernières années, que ce soit dans le domaine de la santé avec un recul de la mortalité des moins de 5 ans de 4,3 millions en 9 ans et de l'éducation où le nombre d'enfants non scolarisés a chuté de 39 millions en dix années.

Comme le projet d'avis l'indique si ces données ne résolvent pas tout, elles démontrent le rôle efficace des ONG sur la scène internationale.

Qu'elles soient de plaidoyer ou humanitaires, ces associations ou fondations françaises issues d'une mobilisation militante et citoyenne avec des missions diverses ont été consacrées depuis 2004 par les Présidents de la République française successifs.

Pourtant, le projet d'avis cite que la fragmentation du réseau français est un frein au développement de son action, à sa projection et à sa visibilité internationale.

Au niveau gouvernemental, pas moins de huit ministères sont impliqués dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Tout ceci prouve qu'il faut passer aux actes si l'on veut que les ONG françaises aient la capacité d'intervenir, de jouer dans la « cours des grands » sur la sphère internationale.

Le groupe de l'UNAF soutient la création d'une instance de concertation pluraliste mais limitée dans sa taille et d'une clarification par l'État du rôle attendu des ONG dans les actions d'aide au développement.

La consolidation et la valorisation de la place et du rôle des ONG passent par une amélioration de la transparence et de la lisibilité du dispositif institutionnel de la coopération. Aussi les recommandations formulées par la commission des affaires étrangères du Sénat qui plaident pour un pilotage fort assuré par le ministre en charge de la coopération doivent être mises en place.

Monsieur le rapporteur, par ce projet d'avis vous nous avez fait mieux connaître les ONG françaises et sans aucun doute la participation de notre assemblée sera une contribution efficace aux travaux des Assises du développement et de la solidarité internationale.

Le groupe de l'UNAF votera le projet d'avis et en partage les préconisations.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Andreck, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - M. Andreck

M. Andreck. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, le CESE a choisi d'apporter sa contribution au débat à travers ce projet d'avis sur le renforcement des ONG françaises.

Dans ce contexte, la clarification de la stratégie de la coopération française est une condition indispensable pour renforcer le rôle et l'efficacité des ONG pour le développement international.

Le groupe de la mutualité, comme le projet d'avis, déplore le manque de visibilité de la politique de coopération française ; ainsi dans le domaine de la santé, plusieurs ministères sont en charge la coopération : ministères des Affaires étrangères, ministère des Affaires sociales, délégation des Affaires européennes et internationales, etc.

De fait, les acteurs locaux de la société civile, dont les mutuelles inscrites dans une stratégie de coopération, éprouvent de grandes difficultés à comprendre la stratégie française de développement et à s'insérer dans un cadre d'action.

Un regroupement des acteurs français par pôle permettrait déjà de développer un système de coopération plus efficace.

Ce manque de lisibilité a des répercussions graves sur l'efficacité de l'aide qui apparaît dispersée et peu coordonnée.

De ce fait, le groupe de la mutualité estime que l'État doit jouer son rôle d'impulsion et de facilitation. Il plaide, comme le projet d'avis, pour un pilotage fort, assuré par le ministre en charge de la Coopération.

Par ailleurs, les critiques sur l'organisation de l'aide française au développement sont de plus en plus élevées. Après le rapport de la Cour des comptes, une étude indépendante, remise au gouvernement en décembre, dénonce l'absence d'une véritable autorité politique, l'existence de centres de décisions dispersés, et une coordination peu cohérente.

Les ONG constituent une force vive, efficace et innovante qui participent pleinement à la visibilité de la présence française sur le terrain, mais elles ne sont pas les seules à agir dans le champ du développement et de la solidarité internationale.

Aussi, comme le projet d'avis le souligne, le groupe de la mutualité prône une ouverture du dialogue et des partenariats à l'ensemble des acteurs de la société civile, comme cela se fait notamment chez nos voisins européens et en particulier à travers l'agence de coopération technique en Allemagne, où le système de coopération est dynamique.

Dans ces deux cas, l'existence d'une structure unique favorise la mobilisation et le développement d'actions concertées;

Dans ce cadre, la compétence santé est réunie au sein d'une structure unique, capable de mobiliser à la fois l'expertise, les réponses d'appels à projets, la formation, l'assistance terrain à tout moment et ce, tant sur les aspects bilatéraux que sur les aspects multilatéraux.

Ainsi, et dans un objectif global de rénovation de la politique française d'aide au développement, le groupe de la mutualité partage les recommandations du projet d'avis du CESE pour le renforcement des ONG françaises et votera en sa faveur.

(Applaudissements)

(Le Président Delevoye quitte l'hémicycle. Mme Vion le remplace à la Présidence de séance)

Mme la Présidente. La parole est à Mme Sassano, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Sassano

Mme Sassano. Madame la Présidente, Monsieur le rapporteur, mes Chers collègues, l'aide publique au développement dont la vocation est de lutter contre la pauvreté et les inégalités, s'inscrit dans un paysage marqué de fortes mutations avec la modification des grands équilibres mondiaux et la présence d'une multiplicité d'acteurs privés et de bailleurs multilatéraux.

Dans ce paysage devenu complexe, il est nécessaire de s'interroger sur l'efficacité, l'impact et la visibilité de notre politique de développement et en particulier sur la place et le rôle des ONG françaises.

L'efficacité de l'aide française au développement passe par un renforcement des partenariats entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

Ces derniers ont fait la preuve de l'utilité de leurs actions sur le terrain, tout en contribuant au rayonnement de la France à l'étranger dans de nombreux domaines : humanitaires, santé, éducation, mais aussi commercial ou diplomatique.

Il nous paraît nécessaire que le gouvernement associe l'ensemble de ces acteurs à la définition comme à la mise en œuvre des orientations stratégiques.

Nous approuvons donc la proposition de l'avis d'institutionnaliser cette concertation et de faciliter cette collaboration à travers un pilotage mieux coordonné de l'aide au développement.

Les partenariats sont également un élément clé de l'optimisation de la politique française de coopération, car les démarches des acteurs non gouvernementaux - ONG, syndicats, organisations professionnelles, réseaux consulaires - sont conduites le plus souvent avec les sociétés civiles locales, favorisant ainsi l'efficacité des actions sur le moyen et long terme.

À titre d'exemple, le réseau français des chambres de métiers et de l'artisanat est engagé depuis une dizaine d'années en Afrique sub-saharienne, aux côtés de ses partenaires locaux, pour faire de l'artisanat un levier de développement dans leur pays.

Cette démarche répond à un double objectif : le renforcement des compétences et savoir-faire des artisans locaux, et la structuration d'une offre de services permettant d'assurer leur pérennité et leur développement.

L'enjeu de la constitution de services d'appui aux entreprises est en effet fondamental : pour sensibiliser les petites entreprises locales sur l'intérêt de se fédérer et d'améliorer ainsi leur accès aux marchés ; mais aussi pour les aider à surmonter des problématiques économiques et institutionnelles, en s'appuyant sur des structures de représentation.

De telles démarches méritent d'être encouragées car elles participent non pas d'une volonté d'assistanat, mais bien d'un souci de coopération et d'accompagnement dont les résultats escomptés sont prometteurs pour le développement économique et social des pays concernés.

Pour renforcer l'efficacité de notre politique de développement, il est essentiel d'améliorer la visibilité de nos actions et d'en mesurer les impacts.

L'avis identifie un certain nombre de pistes destinées à accroitre le rôle des ONG françaises, pour leur permettre de mieux rivaliser avec leurs homologues anglo-saxonnes auprès des instances internationales.

Selon nous, le renforcement du travail en réseau comme des actions de communication doivent être des objectifs pour l'ensemble des acteurs privés et publics.

Il ne peut en résulter qu'un effet de levier positif tant sur l'impact de nos actions pour les pays concernés que sur l'influence de la France à l'étranger.

La situation de nos finances publiques appelant également des efforts de transparence et d'efficience, le gouvernement doit améliorer les outils d'évaluation et clarifier les priorités de la politique d'aide au développement.

Tout en regrettant que la réflexion n'ait pas été davantage élargie au rôle des divers acteurs de la société civile en matière d'aide au développement, le groupe de l'artisanat votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. Merci. La parole est à M. Coquillion, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M. Coquillion

M. Coquillion.- Le thème de la saisine - *renforcer le rôle des ONG* - s'inscrit dans les préoccupations du groupe de la CFTC. Le monde associatif doit pouvoir jouer un rôle réel et reconnu pour conforter les démocraties et permettra la subsidiarité. L'existence de corps intermédiaires permet effectivement aux personnes d'agir et d'être représentées collectivement. Elles évitent l'hypertrophie et l'omnipotence de l'État qui peuvent devenir une menace même pour la démocratie. Il convient donc de les soutenir, de soutenir les ONG lorsqu'elles sont dans leur champ d'action.

De plus, et c'est l'objet de cette saisine, les ONG peuvent, dans certains cas, jouer un rôle majeur. Des événements comme les catastrophes naturelles, les guerres, les famines l'ont démontré. Elles interviennent de façon opérationnelle, pour l'aide aux populations en difficulté lorsque les organisations gouvernementales sont dépassées, avec les limites soulignées par le rapporteur sur les suites qui peuvent être données par ces organisations.

Elles peuvent intervenir dans les pays gangrenées par la corruption où les aides se perdent comme l'eau dans le sable. Certaines ont d'ailleurs pour vocation d'aider à réduire cette corruption.

Les ONG permettent aussi de mettre en œuvre des expertises techniques qui peuvent faire défaut localement avec un transfert de savoir irremplaçable.

La CFTC approuve la proposition de renforcer leur rôle de plaidoyer. En effet, si les ONG ne dénoncent pas, aux côtés d'autres acteurs, les exactions contre l'homme, l'environnement ou la démocratie, qui le fera ? C'est la raison pour laquelle des dictatures comme la Chine, la Corée du nord et tant d'autres en refusent l'existence.

Notre groupe approuve également la consolidation des partenariats locaux qui sont indispensables, car « faire à la place » peut se justifier en cas de défaillance, mais apprendre aux acteurs locaux à faire eux-mêmes est bien le moyen le plus positif et porteur d'avenir.

S'agissant des ONG françaises, l'atteinte d'une taille critique pour être au niveau des ONG internationales poserait le problème des motivations et valeurs qui fondent l'action de l'ONG. En effet, ce regroupement, en fondant les ONG dans une structure beaucoup plus grande, pourrait réduire leur capacité de s'exprimer et l'originalité qui fait l'utilité ou la force de certaines organisations. Le vrai défi pour conserver la richesse du pluralisme est de voir comment travailler ensemble pour faire jouer les synergies en permettant l'existence et la complémentarité des différents mouvements.

Sur le financement, la CFTC approuve la pérennisation des finances des ONG mais elle insiste également sur l'importance de la transparence financière concernant les ressources et les salaires des dirigeants. Elle ne souscrit pas à la proposition de financement des ONG par les collectivités locales dont ce n'est pas le rôle. La transparence s'impose aussi dans la gouvernance démocratique de ces ONG, ne serait-ce que pour enlever toute ambigüité sur les véritables motivations de leurs orientations d'action. La transparence financière à l'échelle mondiale serait, à défaut d'être simple, une vraie réponse.

Le groupe de la CFTC approuve ce projet d'avis et le votera.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. Merci. La parole est à Madame Dupuis, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - Mme Dupuis

Mme Dupuis. Madame la Présidente, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, les ONG deviennent, de par leur budget et leurs effectifs, de véritables acteurs économiques qu'il faut prendre en compte dans le paysage de l'aide occidentale. L'UNSA reconnait l'utilité des nombreuses initiatives d'ordre privé qui répondent, à l'urgence ou à la nécessité de fournir, face aux carences constatées, les moyens d'une autonomie future. L'objet d'intervention est donc extrêmement diversifié et les méthodes d'interventions employées également.

Il nous semble que le constat selon lequel les ONG françaises n'auraient pas su sortir des dynamiques traditionnelles d'assistance et ne se seraient pas suffisamment emparées de certains enjeux, est excessif.

Quant au pilotage de la politique d'aide au développement qui fait l'objet de sérieuses critiques, il serait peut-être judicieux de recommander qu'il se fasse par le ministère des Affaires étrangères et européennes et de s'interroger sur le rôle du Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement.

Avant d'octroyer et *a fortiori* de pérenniser des aides publiques, l'objet précis de l'intervention doit être justifié, les retombées attendues, évaluées. Même dans les situations d'urgence, un certain discernement est de mise. Les institutions publiques ne peuvent pas tout ; l'initiative privée, pour autant qu'elle utilise des ressources publiques, devraient répondre à des cahiers des charges précis.

Le niveau de financement relatif public/privé ne montre pas forcément un « retard » des ONG mais des choix politiques différents. Le projet d'avis présente ainsi la situation de l'aide globale d'une façon sujette à fausse interprétation. Faute d'une évaluation en termes d'atteinte d'objectifs, il est difficile de tirer des conclusions définitives sur la qualité réciproque des interventions.

L'UNSA plaide comme le rapporteur pour une vision ouverte des partenariats.

L'UNSA salue la proposition qui encourage les partenariats entre les ONG françaises et les organisations syndicales mais également les entreprises, coopératives ; ceci afin de participer au renforcement des droits des travailleurs. Travailler avec les acteurs - sociétés civiles, corps intermédiaires locaux... - représente alors une source de connaissance et d'enrichissement fort pour appréhender le terrain et optimiser l'action des ONG. L'UNSA rejoint le rapporteur pour suggérer à l'État d'intervenir pour encourager une meilleure reconnaissance des compétences acquises au sein des ONG.

Certes, il convient d'étoffer la mission de plaidoyer des ONG mais aussi de favoriser celle d'éducation au développement et à la solidarité internationale appelée de plus en plus souvent *l'Éducation à la citoyenneté mondiale*.

Globalement, l'UNSA déplore que la notion de développement ne soit pas cernée au moins dans les grandes lignes : économique, humain, sanitaire, etc. Pour toutes ces raisons, le groupe de l'UNSA s'abstiendra.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à Mme Cru-Montblanc, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Cru-Montblanc

Mme Cru-Montblanc. Madame la Présidente, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, la CGT partage le constat sur la situation des ONG françaises, mais pas les préconisations du projet d'avis.

M. Viélajus, Président de Coordination sud, soulignait dans son audition devant la section que l'action internationale des ONG françaises est bien plus lisible maintenant qu'il y a dix ans et qu'en conséquence les aides ne devraient pas se concentrer sur ces seules grandes ONG. Bien au contraire, il faut veiller à ce que la solidarité internationale soit multiforme et multi acteurs, ce que prône aussi la déclaration de la conférence de Rio+20.

Le projet d'avis relègue pratiquement les projets au second plan au profit de la communication à déployer pour obtenir ces aides. Mais cette course aux dons, effrénée, va pénaliser fortement les petites ONG, notamment les ONG associatives dont l'utilité et l'efficacité ne sont pourtant pas à démontrer et qui souvent s'appuient sur un engagement bénévole, militant et citoyen.

Le projet d'avis met aussi en avant les partenariats avec les entreprises et les fondations comme une source importante de financement qu'il faudrait même accentuer. Or, de nombreux acteurs de la coopération au développement en pointent les risques. Quid de l'indépendance de décision des ONG sur la finalité de l'action, sans transparence financière ni contrôle ? Il faut plutôt s'orienter vers de véritables partenariats stratégiques mondiaux qui pourraient mieux réguler les politiques de développement et les mettre davantage en cohérence. C'est ce qu'appelle de ses vœux l'OMD 8.

Le projet d'avis relègue les organisations de la société civile à la fin du texte. Pour Action mondiale contre la pauvreté, elles regroupent pourtant les ONG, les associations et les organisations syndicales. Dans le cadre de la préparation des Assises nationales du développement et de la solidarité internationale, les OSC occupent une place prépondérante, chacune avec sa spécificité.

Le projet d'avis n'aborde pas le paradoxe que pointe AMCP dans son socle commun de principes : les pays dominants contribuent à la pauvreté mondiale tout en étant financeurs de l'aide au développement.

Enfin, le projet d'avis n'évoque pas non plus la souveraineté des États récipiendaires des aides. Actuellement, ce sont les pays donateurs qui définissent les priorités de la coopération au développement et imposent des conditionnalités alors qu'ils sont loin de respecter leur engagement de 0,7 % du PIB.

Autant d'aspects à remettre en cause pour que l'aide au développement atteigne enfin son objectif : faire que les pays récipiendaires n'en aient plus besoin.

Bien que certaines de ses propositions aient été retenues, la CGT considère que trop de points de désaccord subsistent et n'approuve pas la stratégie proposée de professionnalisation des ONG au nom d'une concurrence internationale vis-à-vis des bailleurs de fonds.

En conséquence, la CGT votera contre.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à M. Leclercq, au nom du groupe des associations.

Associations - M. Leclercq

M. Leclercq. Madame la Présidente, Monsieur le rapporteur, Cher Francis, en France, plusieurs milliers d'associations agissent dans le champ de la solidarité internationale. À travers elles, des dizaines de milliers de citoyennes et de citoyens s'engagent pour lutter contre la pauvreté et les inégalités au niveau mondial. Cette dimension citoyenne de l'engagement en faveur de la solidarité et du développement est sans doute une particularité française dans le paysage mondial de l'aide au développement.

Dans les années 1980, les « urgentistes » sans frontière ont fait émerger la solidarité internationale sur le devant de la scène associative française. Depuis, l'urgence a laissé la place à une logique plus pérenne d'aide au développement via la mise en capacité des sociétés civiles des pays moins avancés en respectant, comme le souligne à juste titre le rapporteur, l'enjeu environnemental majeur. Les ONG se sont plus ou moins bien adaptées à ce changement de paradigme. En effet, s'inscrire dans la durée exige un « poids » plus important afin que les investissements réalisés créent un véritable effet levier dans les pays du sud.

En parallèle des Assises du développement, le rapporteur - en parfaite coordination avec nos collègues de la coordination solidarité urgence développement, la coordination des associations de solidarité internationale grande moyenne ou petite - a su interroger leur place et leur rôle dans les politiques nationales et internationales d'aide au développement.

Le souhait de chacun d'entre nous est de voir les ONG françaises gagner en influence malgré l'émergence d'ONG et de fondations anglo-saxonnes dont les budgets sont bien supérieurs aux nôtres.

Le groupe des associations ne peut que soutenir les préoccupations visant à renforcer les ONG françaises qui le souhaitent, à peser davantage sur l'agenda international du développement. En ce sens, l'attention portée à la mise en réseau des associations de solidarité est absolument indispensable. L'influence internationale des ONG françaises nécessite aussi qu'elles soient rassurées sur leurs perspectives financières. Deux chantiers majeurs doivent être conclus : la généralisation de la programmation pluriannuelle des financements publics et la sécurisation de la fiscalité applicable aux dons. Notre groupe étant en parfait accord avec le projet d'avis sur ce point.

Pour conclure, il convient de souligner que sur ce champ de l'action gouvernementale comme sur d'autres, les associations doivent être mieux entendues dans une logique de co-construction des politiques publiques.

Le groupe des associations approuve les propositions émises, remercie le rapporteur pour son engagement et votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

(Le Président M. Delevoye reprend sa place à la tribune)

M. le Président. La parole est à Mme Millan, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - Mme Millan

Mme Millan. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames Messieurs, Chers collègues, le projet d'avis nous rappelle une fois de plus quels sont les enjeux du développement pour des centaines de millions de personnes vivant dans la pauvreté et l'insalubrité. Aujourd'hui, les pays les plus développés ne sont pas épargnés.

Force est de constater que l'impact de la croissance économique, et malheureusement des crises économiques, est le plus significatif. C'est pourquoi il ne sera possible de sortir de la pauvreté que par une révision des politiques économiques, commerciales, budgétaires et monétaires, à l'échelle mondiale comme au niveau des États.

Il est aussi nécessaire, en parallèle, de lutter contre l'insuffisance ou l'absence d'État de droit et de démocratie. Tel est, d'ailleurs, le sens des avis adoptés par notre assemblée ces derniers mois concernant le G20 ou Rio+20. L'aide au développement, indispensable comme facteur de redistribution des richesses, en serait d'autant plus efficace. C'est dans ce contexte que les organisations de solidarité internationale, les ONG mais aussi les organisations syndicales qui sont organisées solidairement et de très longue date sur le plan international, remplissent un rôle qui doit être pris en considération à travers des politiques globales et nationales.

Pour FO, l'intérêt premier du projet d'avis est de mettre en lumière la réalité du monde des ONG et, en particulier, de leurs modes d'organisation et de leurs pratiques. Le projet d'avis insiste en particulier sur la pression des grandes ONG et fondations anglo-saxonnes et l'émergence d'acteurs provenant d'autres régions et d'autres cultures dans le paysage associatif. La connaissance de cette réalité nouvelle est nécessaire, tant pour les pouvoirs publics que pour les citoyens régulièrement sollicités comme donateurs par des campagnes de communication toujours plus élaborées.

Dans ce contexte, comme le préconise le projet d'avis, FO estime important que l'État soit exemplaire en matière d'aide publique au développement. Dans un souci d'efficacité et de promotion des valeurs de solidarité, de démocratie, de respect des droits de l'homme et de l'État de droit, la France doit favoriser la coordination de son action, celle de son administration et de ses services avec celle des ONG, tout en appuyant le renforcement de leur présence à l'échelle internationale. FO a plaidé de longue date en ce sens pour ce qui concerne l'action des organisations syndicales en matière de coopération internationale.

À côté des diverses propositions du projet d'avis, celle consistant à recréer une instance de concertation opérationnelle est sans doute indispensable. Que les acteurs des politiques de développement, l'État et les ONG, lorsque ces dernières font appel aux financements ou à l'appui des pouvoirs publics, soient redevables des moyens publics mis en œuvre sous leur responsabilité, ne s'oppose pas à ce que l'action publique respecte la liberté associative telle que définie par la loi de 1901, dont relèvent les ONG en France, pas plus qu'au respect de la liberté syndicale.

Le groupe FO votera en faveur du projet d'avis. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Vilain, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Vilain

Mme Vilain. Monsieur le Président, Monsieur le Président de la section, Monsieur le Rapporteur, mes Chers collègues, on le sait, les enjeux en matière de développement sont gigantesques. Ils ont pour vocation de lutter contre la grande pauvreté et les inégalités qui, elles-mêmes, sont source de l'instabilité du monde et donc de la paix. Nous sommes encore très loin de la réalisation des huit objectifs du millénaire auxquels nous avons souvent, ici, rappelé notre attachement. Il est donc très important que tous les acteurs puissent œuvrer en faveur du développement.

Comme on a pu le noter durant les travaux de la section, beaucoup d'entreprises sont elles-mêmes extrêmement impliquées dans ce défi. Cependant, les acteurs majeurs du développement demeurent les organisations non gouvernementales et il est indéniable que, dans le contexte international, ces ONG, et en particulier françaises, doivent s'adapter.

Les organisations françaises sont pour beaucoup orientées vers le traitement des situations d'urgence, le plus souvent avec succès. Pourtant, aujourd'hui, elles doivent chercher à être davantage présentes sur le « post urgence » et sur le développement. Or, nous assistons depuis plusieurs années à une progression assez impressionnante des grandes ONG anglo-saxonnes qui, elles, sont davantage orientées vers le plaidoyer plutôt que vers le terrain, et ce sont souvent les anglo-saxonnes qui sont les plus présentes dans les instances internationales. Pourtant, pour leur connaissance du terrain, les ONG françaises ont un rôle important à jouer, mais elles sont desservies par leur multiplicité et, souvent, par leur petite taille.

C'est pourquoi le groupe des entreprises soutient les propositions contenues dans le projet d'avis qui nous est présenté, qu'il s'agisse d'améliorer la transparence et la lisibilité du dispositif institutionnel, de favoriser les synergies et les partenariats avec les collectivités locales, ou encore de développer la professionnalisation des acteurs. Comme l'a dit le rapporteur, certains d'entre nous sont effrayés du terme ; et pourtant, c'est par une plus grande professionnalisation que l'on ira vers une plus grande efficacité.

De même, nous soutenons le rapporteur quand il met l'accent sur l'importance d'une véritable structuration du plaidoyer des ONG. Ce plaidoyer doit se faire autour de la solidarité internationale et des nouveaux enjeux du développement, incluant le changement climatique et l'érosion de la diversité. Encore faut-il qu'il soit fait en coordination avec les autres acteurs, notamment avec les entreprises.

Nous tenons à insister sur la nécessité de ne pas accroître les financements publics et de demander aux ONG de rendre compte de leurs actions. Nous sommes donc d'accord et félicitons le rapporteur pour privilégier les réaffectations, proposer des stratégies à long terme par une programmation pluriannuelle des financements publics, mettre en cohérence les politiques des différentes administrations et définir des mécanismes de suivi.

Pour toutes ces raisons, le groupe des entreprises votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Cayet, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Cayet

Mme Cayet. Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, mes Chers collègues, il n'existe pas de définition établie de l'expression ONG, même si la charte des Nations Unies, dans son article 71, s'y réfère à de multiples reprises.

En France, ce terme d'ONG désigne des associations au sens de la loi de 1901 à but non lucratif œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale ou nationale. En France, des centaines d'ONG de petite taille font preuve d'un grand dynamisme, mais leur fragmentation est un frein au déploiement de leurs actions. À l'échelle de notre pays, seule une vingtaine d'ONG peuvent être dites grandes, voire très grandes, encore plus, si on les compare aux énormes fondations, le plus souvent américaines.

On comprend combien notre recommandation de voir les ONG françaises s'organiser en réseaux, se regrouper, créer des partenariats, mettre en commun des moyens logistiques, est importante. Il y a là un enjeu vital. Hélas, toutes les petites associations n'en sont pas encore convaincues, jalouses de ce qu'elles pensent être leur liberté.

Que dire, aussi, de leur capacité de plaidoyer sur la scène internationale par rapport aux fondations, par exemple la fondation Bill et Melinda Gates qui distribue 2,2 milliards de dollars et qui, en 2011, était le deuxième contributeur volontaire de l'OMS après les USA. Seul MSF, avec sa section internationale, pèse près de 1 milliard de dollars et peut prétendre au statut d'acteur global. On peut espérer que les Assises du développement et de la solidarité internationale rappellent l'esprit du document cadre adopté en 2011 pour rétablir les priorités françaises dans le cadre de la stratégie de coopération en développement, et insistent sur l'intérêt d'une plus grande association des acteurs non gouvernementaux.

Le Conseil économique, social et environnemental appuie l'idée de recréer une instance de concertation pluraliste, limitée dans sa taille pour être efficace et opérationnelle. À cette occasion, il serait important que l'État, tout en respectant l'indépendance des ONG, indique clairement le rôle qu'il souhaite leur voir jouer dans les actions d'aide au développement ; permettre de planifier, de prévoir des stratégies sur le long terme est souhaitable.

Enfin, 8 ministères, 12 missions, 23 programmes impliqués dans la lutte contre la pauvreté, cela n'aide pas à la clarté des missions. Un pilotage assuré par le ministre en charge de la coopération serait sans doute plus efficace en termes d'action et de lisibilité des lignes budgétaires.

Le Conseil économique, social et environnemental doit se faire l'écho de l'inquiétude que suscite le risque de révision de la réglementation en vigueur qui viserait à une réduction des avantages fiscaux sur les dons même si l'on apprécie que la loi existante ait été maintenue pour 2013.

Qu'en sera-t-il de la prochaine loi de finances ? Toute modification dans ce domaine serait à n'en pas douter dramatique pour les ONG et pour l'aide au développement ; c'est pourquoi le Conseil économique, social et environnemental préconise un moratoire de cinq ans avant l'adoption de toute nouvelle mesure. Tout ce que je n'ai pas dit est dans le projet d'avis. Un petit mot à rajouter, Monsieur le Président.

J'ai apprécié le travail qu'a conduit notre collègue et toute l'équipe autour de lui car Francis Charhon a su le faire avec compétence, patience et intelligence. Je vais donc voter le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Quarez, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - M. Quarez

M. Quarez. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, les travaux de la section des affaires européennes et internationales sur ce projet d'avis visant à renforcer les ONG françaises ont été contraints par un calendrier très resserré.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une saisine gouvernementale, le rapporteur a dû répondre à la nécessité de présenter ce projet avant la tenue, en mars prochain, des Assises du développement et de la solidarité internationale.

Ces Assises s'inscrivent elles-mêmes dans la préparation de la position du Conseil européen de mai prochain, position qui prépare l'Agenda du développement durable après 2015.

Ces conditions n'ont permis d'appréhender qu'un segment étroit de la politique française de développement qui aurait mérité une analyse plus étendue. La fragmentation du réseau français des ONG est un frein à leur action et à leur visibilité sur la scène internationale.

Pour la CFDT, cette fragilité est amplifiée par des faiblesses de la politique publique de développement et de coopération, faiblesses relevées par des rapports récents de la Cour des Comptes et du Sénat :

- faiblesse du pilotage de la politique publique de développement : trop d'acteurs sans cohérence et concertation, et forte concurrence entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Finances ;
- faiblesse également dans l'allocation des moyens du fait de l'absence d'arbitrages stratégiques ;
- faiblesse enfin dans l'évaluation globale de la politique publique de développement.

Ainsi, la CFDT soutient la préconisation de renforcer le rôle du ministre du Développement. La création d'un ministère de plein exercice permettrait de réduire la redondance de certaines responsabilités entre les différentes administrations centrales, d'une part et, d'autre part, les administrations et opérateurs, au premier rang desquels les ONG.

De même, les propositions formulées afin de stabiliser et de diversifier les moyens financiers à la disposition des ONG nous conviennent.

Enfin, pour la CFDT, il est indispensable d'encourager les partenariats entre tous les acteurs du développement : ONG bien sûr, collectivités territoriales, organisations paysannes et artisanales, fondations d'entreprises et syndicats, qui participent activement à la solidarité et au développement dans le cadre de la Confédération syndicale internationale.

Cependant, nous regrettons que les calendriers contraints des travaux n'aient pas permis de s'intéresser davantage à tous ces acteurs du développement ni à la politique publique en la matière. Pour ces raisons, la CFDT s'abstiendra. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Gordon-Krief, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Gordon-Krief

M. Gordon-Krief. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, les organisations non gouvernementales sont devenues des co-acteurs du développement, mais le projet d'avis nous interroge sur la taille qui leur permettrait d'agir plus efficacement et sur leur capacité à évoluer pour devenir des acteurs efficaces et crédibles.

Les enjeux sont connus et des progrès ont été réalisés dans le domaine de la santé avec la baisse de la mortalité infantile, le recul des affections imputables au Sida ou bien encore le recul des décès dus au paludisme et à la tuberculose.

Il reste cependant beaucoup à faire en matière d'accès à l'eau potable, de taux de pauvreté, de disparité des richesses, sans compter que plus des trois-quarts de l'humanité ne bénéficient toujours pas de protection sociale minimale. La malnutrition sévit très largement et l'horizon 2050, avec la raréfaction des ressources naturelles, conjuguée aux modifications climatiques, ne nous permet pas d'être particulièrement optimistes.

De plus, l'impact sur les équilibres géopolitiques, la paix et la sécurité dans le monde peuvent avoir un effet considérable. Les ONG françaises rencontrent des difficultés à rivaliser avec certaines ONG internationales pour contribuer à l'effort de solidarité et participer au rayonnement de la France à l'étranger. Elles devront, pour s'inscrire dans cette démarche internationale, engager des regroupements pour parvenir à des entités de taille critique en mutualisant leurs moyens et leurs compétences dans le montage de dossiers ou d'opérations à mener sur le terrain. Le projet d'avis plaide en ce sens.

Mais pour nous, au-delà de la taille des ONG, ce qui compte avant tout, c'est leur capacité à s'adapter aux besoins du pays et à s'appuyer sur des forces locales. Cela suppose de mieux cibler les domaines dans lesquels des complémentarités ou des effets de levier sont possibles.

Cela suppose également de pouvoir s'appuyer sur des sociétés locales qui s'avèrent être des relais indispensables à leur action. Le projet d'avis préconise à juste titre d'encourager des partenariats multi-acteurs. Nous rappelons que, parmi eux, figurent déjà les professionnels de la santé mobilisés pour prodiguer des soins et fournir du matériel médical ou bien encore, les architectes, par exemple appelés pour reconstruire dans l'urgence après un séisme ou un tsunami.

Nous approuvons les préconisations qui vont dans le sens d'une professionnalisation plus affirmée des ONG dans leur capacité de gestion d'intervention. La reconnaissance de leur efficacité et de leur crédibilité repose en effet sur ce professionnalisme qui fait défaut à certaines d'entre elles, sur leur efficacité sur leur terrain et sur leur capacité à innover. La procédure de certification ou de labellisation peut, quand elle existe, attester de la conformité de l'action des ONG à un certain nombre de bonnes pratiques en termes de gouvernance, de gestion financière et d'efficacité. Nous ne pouvons qu'encourager ces améliorations indispensables pour susciter confiance et générosité.

Dans un contexte budgétaire contraint, il revient à l'État de clairement indiquer le rôle qu'il souhaite leur voir jouer et nous ne sommes pas convaincus que la France puisse tenir l'engagement du doublement de l'aide au développement.

Quand on sait que deux tiers des ressources des ONG françaises sont d'origine privée, on comprend les inquiétudes qui se manifestent quant aux conséquences de la crise économique sur leurs ressources, voire d'une éventuelle réduction des avantages fiscaux sur les dons, par exemple.

Le projet d'avis demande une stabilisation, voire une programmation des financements afin que les ONG puissent être en mesure de planifier des stratégies de long terme. Puisse-t-il être entendu !

En renouvelant à votre section, à vous, Monsieur le rapporteur, nos félicitations pour ce formidable travail, le groupe des professions libérales votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Couvert, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Couvert

Mme Couvert. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, les ONG, Organisations non gouvernementales, sont les acteurs du développement.

Les ONG remplissent des missions d'urgence ou de plus long terme dans différents domaines. Cette diversité, cette liberté d'action, permet de faire émerger des problématiques et de les traiter.

À ce titre, le groupe de la CFE-CGC estime contre-productif que l'État définisse le rôle que les ONG ont à jouer ou les domaines dans lesquels elles ont à intervenir. Pour la CFE-CGC, cette souplesse est une richesse qui ne doit pas être institutionnalisée.

Il est normal que les pouvoirs publics comptent sur les ONG car leur expertise permet de mieux définir les objectifs stratégiques de politique de développement.

Associer dans ce cadre les acteurs de la société civile est pour nous une démarche efficace et constructive. Cependant, chacun des acteurs doit être entendu et consulté en fonction de sa représentativité. Les organisations syndicales font la preuve de leur légitimité au travers des élections professionnelles ; cela leur permet d'être entendues sur tous les sujets qui vont de l'entrée sur le marché du travail jusqu'à la retraite.

Ce n'est pas le cas des ONG, qui représentent des intérêts plus spécifiques. La consultation des ONG doit donc se faire sur des sujets précis, des sujets d'expertise.

Le groupe de la CFE-CGC soutient ainsi la proposition de partenariat entre les ONG et les organisations syndicales, en respectant le rôle de chacun.

Les ONG fonctionnent avec des aides publiques. L'objet de l'intervention des ONG doit être justifié et les actions, évaluées. Cela est encore plus nécessaire lorsque les aides ont vocation à être pérennes.

Nous soutenons la préconisation encourageant une meilleure reconnaissance des compétences acquises au sein des ONG. En effet, la CFE-CGC défend la valorisation des compétences acquises, que ce soit dans le domaine associatif ou syndical.

L'aide au développement reste un défi toujours plus grand et il faut susciter l'envie et l'intérêt de l'engagement. Cela suppose que cet engagement au service du collectif soit reconnu et valorisé dans le parcours professionnel.

C'est pour cela que la CFE-CGC, depuis maintenant presque un an, propose la création d'une fondation reconnue d'utilité publique, fondation de l'engagement citoyen, afin de travailler de concert entre organisations syndicales de salariés, organisations syndicales patronales, partis politiques et associations, bien entendu sur la base du volontariat, pour travailler sur un triptyque :

- donner envie de s'engager au service du collectif ;
- permettre aux femmes et aux hommes qui s'engagent d'avoir des parcours professionnels à la hauteur de ce qu'ils auraient eu dans l'entreprise ;
- préparer leur reconversion pour que ces activités ne durent qu'un temps avant de revenir au sein des entreprises en valorisant, sur d'autres activités, les compétences acquises.

Vous le comprendrez aisément, pour toutes ces raisons, le groupe CFE-CGC votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Budoc, au nom du groupe de l'Outre-Mer.

Outre-Mer - M. Budoc

M. Budoc. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, les ONG contribuent incontestablement à la politique d'aide au développement et à la lutte contre la pauvreté et leur inscription dans une perspective de développement durable présente un intérêt particulier pour les territoires ultramarins confrontés à des problématiques environnementales de toute nature.

Ces organisations non gouvernementales sont aujourd'hui réellement reconnues comme des partenaires incontournables et des acteurs utiles pour le développement s'inscrivant dans le long terme. Leur prise en considération doit se faire Outre-mer tant au niveau interne qu'au niveau interrégional dans le cadre de la coopération régionale que nous avons à mettre en œuvre pour une meilleure insertion de nos régions et territoires.

Le groupe de l'Outre-mer ne peut qu'approuver les pistes de réflexion du projet d'avis visant à associer les ONG à la définition des objectifs stratégiques de la politique de coopération. En effet, la recherche d'interlocuteurs dans les pays liés aux Outremers, dans une démarche de coopération, implique l'existence de structures fiables connues et reconnues qui puissent accompagner les actions tant socioprofessionnelles, économiques que politiques à partir de nos régions et territoires.

Le projet d'avis milite à raison pour une plus grande professionnalisation des ONG dans leur capacité de gestion et d'intervention afin de les mettre à niveau de leurs homologues internationaux.

Les ONG constituent ces outils mais doivent être réellement identifiées car leur nombre et leur qualité créent une sorte de concurrence qui peut conduire à une absence de visibilité.

De manière générale, partageant l'essentiel des préconisations le groupe de l'Outre-mer votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Dulin, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin

M. Dulin. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, le projet d'avis présenté aujourd'hui s'inscrit dans le cadre des Assises du développement et de la solidarité internationale dont l'objet est de permettre à l'ensemble des acteurs du développement de débattre de la politique de solidarité internationale que nous souhaitons pour la France.

À cet égard, notre assemblée a toute légitimité pour y contribuer et notre groupe se satisfait que le CESE se soit saisi de cet enjeu. Toutefois, notre groupe n'adhère pas au positionnement global du projet d'avis. Si nous estimons que la clarification par l'État de la relation qu'il entend avoir avec les ONG est une recommandation légitime, la clarification par l'État du rôle qu'il attend des ONG, tel que le préconise le projet d'avis, ne nous semble pas aller dans le bon sens. Les ONG ont une liberté d'initiative et d'action qui doit être préservée ; l'État n'a pas à attendre quelque chose d'elles. Cela entre en contradiction avec la volonté par ailleurs affichée dans le projet d'avis de ne pas condamner les ONG à un statut d'opérateur.

Il y a selon nous une confusion quant au rôle du plaidoyer des ONG. Le rôle du plaidoyer des ONG françaises de solidarité n'est pas de porter la voix de la France ni de participer à son rayonnement. Il s'agit d'influencer une politique publique ou le comportement d'acteurs privés. Cela n'empêche pas la communication et l'information nécessaires du public et des donateurs mais ce sont bien deux démarches distinctes.

Le projet d'avis semble reposer sur le postulat que le partenariat avec les entreprises fait consensus dans la communauté des acteurs du développement et de la solidarité internationale. Or, c'est en réalité un sujet clivant. Certaines ONG ne font pas ce choix et estiment que l'enjeu prioritaire est d'avantage dans une plus grande régulation du secteur privé si l'on veut qu'il puisse contribuer au développement.

Dans un contexte où la tendance est à la délégation au secteur privé, il ne nous paraît pas opportun que le CESE promeuve de façon aussi unilatérale le développement des partenariats avec les entreprises.

De la même façon avoir des bureaux implantés dans les pays du sud n'est pas nécessairement preuve de dynamisme. Il s'agit là encore d'un choix que toutes les ONG ne font pas, notamment parce qu'il s'agit pour certaines d'entre elles de capter des financements réservés aux ONG implantées dans le sud et ce qui vient en conséquence concurrencer les organisations des sociétés civiles locales. Le projet d'avis aurait pu être davantage nuancé dans ses propos.

Enfin, nous ne rejoignons pas le postulat que la taille des ONG serait un gage d'efficacité. En effet, l'efficacité se mesure aujourd'hui plus dans la capacité des organisations, petites ou grandes, à se mettre en réseau avec d'autres acteurs de la société civile en Europe et dans le monde. Cette mise en réseau est de plus un gage d'expertise et de dynamisme pour les structures.

Cette notion de taille empêcherait enfin toute innovation et émergence de nouveaux acteurs dans le milieu de la solidarité internationale, notamment initiée par les jeunes. Ainsi, le projet d'avis tout en soulevant de réels enjeux pour les ONG françaises présente trop souvent une vision unilatérale du secteur et passe sous silence la diversité des positionnements politiques qui existent en réalité.

En raison des réserves exposées, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse votera contre le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Serres, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Serres

Mme Serres. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, malgré le peu de temps qui nous était imparti, nous avons grâce à vous, Monsieur le rapporteur, réussit à produire un projet avis très intéressant et aux positions équilibrées. La qualité de votre écoute et tous les efforts que vous avez fournis pour intégrer la pluralité de notre section sont particulièrement appréciables.

Nous aurons à cœur de le diffuser dans nos réseaux respectifs. Le groupe de l'Agriculture apprécie le texte qui nous est soumis.

Nous partageons pleinement votre conviction de renforcer l'influence des ONG ; cela passe effectivement par une coordination des actions de développement menées par les différents ministères mais aussi par un encouragement des synergies et une professionnalisation des ONG.

Nous l'observons dans le secteur agricole ; si un petite ONG peut conduire avec efficacité des micro-projets, les structures françaises ne leur permettent pas d'exercer une véritable influence sur les questions de développement. Une influence de la France est pourtant essentielle dans ce domaine pour inciter à la mise en place de politiques agricoles efficientes organisées par des grands réseaux mondiaux à l'image de la politique agricole commune.

Les organisations professionnelles agricoles sont à l'origine de plusieurs structures qui font un travail formidable, vous y faites d'ailleurs allusion dans le texte, Monsieur le rapporteur. Elles sont essentielles tant les questions agricoles et alimentaires sont le point de départ du développement économique et de la lutte contre la pauvreté.

Ces ONG agricoles composées de personnels compétents et connaisseurs du terrain permettent non seulement d'aider les populations locales, mais aussi d'informer les agriculteurs français de la réalité agricole des pays en développement.

Je veux citer l'Association de coopératives internationales pour le développement agricole dans les pays en développement, dont l'objet est de contribuer à créer les conditions permettant aux agriculteurs d'améliorer leurs conditions de vie, de travail et d'assurer la sécurité alimentaire de leur pays.

Je citerai également la fondation Farm qui diffuse des savoirs et des savoir-faire auprès des agriculteurs des pays du sud afin de développer de nouveaux systèmes d'organisation et de nouvelles techniques.

Les actions menées par AFDI (Agriculteurs français développement international) sont également intéressantes ; les militants de ce réseau, implanté dans nos régions et nos départements ici en France, s'investissent dans des projets de développement en se basant sur une logique commune : permettre aux paysans des pays du sud de prendre leur développement en main, en s'appuyant sur la solidarité locale.

Très concrètement, les agriculteurs français accueillent sur leur exploitation des agriculteurs du sud. Ils sont, à leur tour, reçus par des agriculteurs dans les pays du Sud. C'est un accueil croisé. Ceux du nord vont sur des exploitations du sud et inversement... Cet accueil croisé est une démarche très forte pour le respect mutuel entre paysans, et le renforcement de la capacité de plus de 70 organisations paysannes.

C'est une composante importante du développement. En agriculture, comme dans d'autres secteurs, les ONG ont un double rôle : aider localement les populations et aider et sensibiliser l'ensemble de nos concitoyens.

Nous voterons pour le projet d'avis.

(Applaudissements.

M. le Président. La parole est à Mme Mesquida, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - Mme Mesquida

Mme Mesquida. Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Chers collègues, alors que se tiennent depuis plusieurs semaines les Assises du développement et de la solidarité internationale, ce projet d'avis représente une bonne occasion pour le CESE de délivrer quelques messages forts à destination du gouvernement. Les ONG de solidarité internationale françaises ont en effet un savoir-faire, des compétences et une exigence qu'il convient aujourd'hui de mieux savoir valoriser sur la scène internationale.

Le contexte international dans lequel évoluent aujourd'hui ces ONG a profondément changé. Face aux nouveaux défis de la solidarité internationale, le projet d'avis insiste à juste titre sur les moyens financiers devant permettre de renforcer la professionnalisation et la structuration associative. Il est peut-être trop discret en revanche sur les enjeux des nouveaux moyens et compétences humaines. L'efficacité d'une action associative ne se mesure pas uniquement en nombre d'euros ou de dollars investis.

Notre groupe regrette que le défi environnemental et les nouvelles implications qu'il induit pour les ONG de solidarité internationale ne soient pas pleinement pris en compte dans le projet d'avis. À l'occasion de la Conférence de Rio + 20, les chefs d'État et de gouvernement ont acté la création d'ici 2015 d'objectifs du développement durable pouvant à terme remplacer les objectifs du millénaire pour le développement.

Cependant ce type de décision gomme peu à peu les frontières séparant le domaine du développement et de la solidarité internationale et celui de la protection de la nature et de l'environnement.

Les graves conséquences du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité sur la pauvreté et les inégalités sociales ont été pointées dans des récents avis de notre Assemblée. Cette nouvelle donne engage clairement les ONG de solidarité internationale à modifier en profondeur leurs modalités d'intervention, mais aussi le plaidoyer qu'elles portent auprès des pouvoirs publics et des institutions internationales.

Enfin, l'émergence d'associations locales dans de nombreux pays du sud modifie le champ d'intervention des ONG françaises en matière de solidarité internationale. Il ne s'agit plus uniquement pour elles d'intervenir dans un pays, mais d'accompagner ces nouveaux acteurs de la société civile dans ce pays, en renforçant leurs capacités d'action et en appuyant leur montée en puissance.

Dans le projet d'avis, ce soutien aux ONG de développement aurait mérité d'être replacé dans une perspective élargie. Trois points en particulier ont été insuffisamment approfondis : d'abord, les liens entre ONG de développement et politique étrangère de la France ; ensuite, l'intérêt de peser davantage dans le rapport de force international avec les ONG dont le centre de direction est en dehors de la France ; enfin, les questions d'ingérence et de gouvernance des territoires.

Malgré les réserves exprimées, le groupe environnement et nature partage les propositions structurantes de ce projet d'avis et votera majoritairement pour.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes Chers collègues, l'ensemble des groupes s'étant exprimé, la discussion générale est close.

Je vous informe qu'aucun amendement n'a été déposé sur le projet d'avis présenté par Francis Charhon.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes Chers collègues, s'il n'y a pas d'objection, je déclare le vote ouvert.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 170
- Ont voté pour : 129
- Se sont abstenus : 24
- Ont voté contre : 17

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. Félicitations, Monsieur le rapporteur, et je voudrais remercier Mme Bacq, MM. Lanel et Chamignon qui vont ont aidé à mener à bien ce travail.

Monsieur le rapporteur, souhaitez-vous dire quelques mots ?

M. Charhon. Merci Monsieur le Président, merci pour votre confiance et merci aussi pour les remarques que vous avez faites, qui sont importantes et dont il faudra tenir compte quand on en parlera dans les Assises et dans différents lieux.

Merci, Chers collègues, d'avoir adopté cet avis car pour un rapporteur, c'est important.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes Chers collègues, je vous rappelle que le 26 mars à quatorze heures trente se déroulera notre prochaine séance avec la présentation par Mme Duhamel et M. Joyeux de l'étude *Femmes et précarité* et l'intervention de M. Etienne Pinte.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 12 mars à neuf heures trente.

La séance est levée.

*
* *

La séance est levée à seize heures quinze.

Prochaine séance le mardi 26 mars 2013 à quatorze heures trente.

ANNEXE

Annexe : *Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?* - Diaporama illustrant les propos de Francis Charhon, rapporteur

Face aux défis du développement :
comment renforcer les ONG françaises ?

LES CONSTATS

Face aux défis du développement :
comment renforcer les ONG françaises ?

PRECONISATIONS

1. **Associer les ONG à la définition des objectifs stratégiques de la politique de coopération**
2. **Améliorer la transparence et la lisibilité du dispositif institutionnel de la coopération**
3. **Valoriser la contribution des ONG aux actions de développement**

Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?

PRECONISATIONS

4. **Sécuriser les ONG en favorisant les synergies et la professionnalisation**

5. **Etoffer leur mission de plaidoyer**

Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?

PRECONISATIONS

6. **Stabiliser et diversifier les moyens financiers à la disposition des ONG**

- Une programmation pluriannuelle des financements publics
- Un dispositif fiscal sécurisé pour les dons
- Diversifier les sources de financement

Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?

PRECONISATIONS

7. **Favoriser les partenariats des ONG avec les collectivités territoriales**
8. **Approfondir les liens avec les sociétés civiles locales**
9. **Encourager les partenariats multi-acteurs**

Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?